39e ANNEE. N° 101. — 5 Centimes — MARDI 5 SEPTEMBRE 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Le président de la République a reçu d'un grand nombre de Conseils généraux des départements, des témoignages de sympathie et d'attachement particulièrement significatifs dans les circonstances actuelles. Tous l'engagent à persévérer énergiquement dans l'œuvre de défense républicaine dont il a assumé la responsabilité.

Certes, pour accomplir son devoir, tout son devoir, le président de la République n'avait pas besoin de ces encouragements ; ils ne lui seront pas moins précieux et le président du Conseil, en le faisant savoir à plusieurs des assemblées départementales, qui avaient adressé au premier magistrat de la République l'expression de ces patriotiques sentiments, a heureusement traduit la pensée du chef de l'Etat et de ses collaborateurs.

De tels témoignages de confiance dédommagent amplement le président de la République des outrages vraiment méprisables que lui prodiguent la réaction et ses chefs. Ne vient-on pas de lire encore une lettre de M. Paul Déroulède, dans laquelle ce chef d'une bande animée despires instincts, ose insulter le président, en l'accusant d'abaisser la France devant l'étranger ?

Rien n'e t plus odieux qu'un tel reproche, car il n'en est pas de plus immérité.

En quoi M. Loubet a-t-il abaissé la France devant l'étranger ?

Malgré toute son imagination, M. Déroulède serait vraiment bien en peine de le dire, mais il continue ainsi la belle et patriotique campagne qu'il a entreprise, le jour même où le Congrès de Versailles élisait l'honorable M. Loubet, et cela lui suffit.

Si quelqu'un abaisse la France devant l'étranger, pourrait-on dire à M. Déroulède, — s'il y avait vraiment quelque utilité à lui répondre — ce quelqu'un c'est vous et vos amis, et rien que vous.

N'est-ce pas vous, en effet qui, pour tout ce peuple qui travaille et ne demande qu'à préparer le grand et pacifique triomphe de 1900, êtes une cause de désunion, de désordre, on pourrait dire d'anarchie ?

Tout bouleverser, tout désorganiser, n'est-ce pas là toute votre ambition, toute votre œuvre consciente ou inconsciente !

Nous savons bien que dès longtemps les amis de M. Déroulède se sont appliqués à le faire passer pour une sorte de Tyrtée enflammé de patriotisme, n'ayant de ses actes qu'une vague conscience. C'est là une excuse commode, mais bien peu valable.

Fût-elle vraie, M. Déroulède ne serait pas moins dangereux.

Il n'est pas permis à un fou de troubler une maison, une ville et, *a fortiori*, tout un peuple.

Qu'on laisse faire M. Déroulède et les factieux qui le suivent ou le jettent en avant, il n'y aura plus d'armée, plus de magistrature, plus de Constitution, plus de lois. L'émeute serait dans la rue. Que disons-nous, elle y a été déjà.

Il était temps de mettre un terme à tout ce désordre et le gouvernement, en s'efforçant d'y réussir, ne fait que son devoir. Il doit y être encouragé et aidé par tous ceux qui ont au cœur la bonne renommée du pays, son crédit, son avenir.

Les intérêts matériels et moraux de la France souffrent cruellement de la prolongation de ce trouble. Nos ennemis en profitent et, tous tant que nous sommes, nous en souffrons. Les Conseils généraux, en envoyant au président de la République, leurs patriotiques adresses ont nettement indiqué où est le remède et quel est le remède. Serrons-nous autour du drapeau républicain, autour de la loi, de la Constitution. Sachons les faire complètement et rigoureusement respecter.

En un mot, n'inclinons pas tout un peuple devant une poignée d'agitateurs et de factieux.

C. R.

Le Procès Dreyfus

L'audience de samedi a fourni prétexte à trois déclarations d'une haute importance.

Le général Deloye, d'abord.

Pressé de répondre à cette question de Me Labori : « Le témoin accepte-t-il, devant le conseil de guerre, la responsabilité du raisonnement rigoureux et mathématique émis par le général Mercier sur le bordereau ? » l'honorable artilleur, qui n'est pas suspect de sympathie pour la défense, a catégoriquement répondu :

« — Des raisonnements mathématiques, alors que la culpabilité de Dreyfus peut en dépendre ? Jamais ! C'est au conseil de guerre à décider ! »

Cette déclaration d'un témoin requis par le ministère public a profondément remué l'assistance. On peut la rapprocher de ces nobles paroles de M. Charavay : « Je ne condamnerai jamais un homme sur une expertise en écritures ! »

Le général Gonse ensuite.

Il n'est pas heureux dans ses essais de défense personnelle, le pauvre général ! Il laisse chaque jour à la barre un lambeau de lui-même. C'est un lamentable émiettement.

Ecoutez ce fragment de dialogue :

Me Labori. — Le général voudrait-il nous dire pourquoi le colonel Henry, son bras droit, a fait le faux dit « patriotique » ?

Le général Gonse (froidement). — C'était pour ajouter une nouvelle preuve aux preuves accumulées contre Dreyfus ! C'était bien inutile, d'ailleurs, car il y a dans le dossier diplomatique une pièce où le nom de Dreyfus est écrit en toutes lettres !

Ainsi, le général Gonse amnistiait un faux en invoquant un autre faux !

Est-il nécessaire de faire suivre cet épisode significatif de la formule consacrée : « Mouvements sensationnels » ? Réservons-la pour la déposition de M. de Fonds-Lamothe.

Ce qu'est M. de Fonds-Lamothe, un autre va vous le dire. Pas plus que le commandant Ducros, ses croyances, son éducation ne le prédestinaient à porter témoignage en faveur de Dreyfus.

Le témoin a établi au moyen d'une circulaire du 17 mai 1894, que Dreyfus a signé un document officiel qui lui apprenait qu'il n'irait pas aux manœuvres.

La cause première de l'accusation était ainsi détruite.

La déposition de M. de Fonds-Lamothe sera aussi utile, peut-être même plus utile à Dreyfus que celles de Picquart et de Hartmann. Les confrontations des généraux défilant successivement à la barre, ne l'ont ni entamée ni démentie. Elles ont, au contraire, permis à cet ancien officier, rentré dans la vie civile, de donner des preuves éclatantes de sa bonne foi et de sa calme énergie.

* * *

La séance d'hier est représentée comme sensationnelle, en raison de l'audition d'un témoin nouveau et inconnu qui a fourni des renseignements étranges sur Dreyfus.

Chose non moins étrange, le commissaire du gouvernement interrogé sur *son* témoin par la défense, n'a pu fournir aucun renseignement sur sa moralité.

Les défenseurs doivent revenir aujourd'hui sur l'incident et il est probable que de la déposition de ce témoin, Cernuschi, il ne restera pas grand chose. Il convient donc d'attendre pour l'apprécier.

Nous avons eu aussi une série de demi-révélations. La plus intéressante, fut celle que firent le commandant Cuignet et le général Chamoin, venant le premier, déposer, le second confirmer qu'il existe au ministère de la guerre deux dossier ultra-secrets. Quel peut en être leur contenu ? J'ai idée, dit M. Sarraut de la *Dépêche*, que nous le saurons avant longtemps, comme nous avons appris par l'enquête de la Cour de cassation, la composition à peu près complète du premier, du plus vénérable, de celui que volontiers j'appellerai l'ancêtre de tous les dossiers secrets dont la vigueur est telle, grâce aux soins éclairés de Gonse, d'Henry, de Lauth, de Guénée et de Gribelin, qu'anémique et mal nourri, au point de renfermer à peine cinq ou six pièces à son début, il en compte aujourd'hui plus de trois cents et donne des rejetons un peu de tous les côtés.

Cette audience nous a appris d'autres choses. Elle nous a montré la liberté qu'on prenait au bureau des renseignements avec les rapports qui n'étaient pas du goût d'Henry et de ses collaborateurs. La confrontation de M. Hennion avec MM. Cuignet et Junck est décisive à ce point de vue. Elle montre avec évidence qu'un document tracé à la machine à écrire et relatif au sieur Palmier s'est volatilisé au ministère de la guerre. Quel est l'auteur de ce tour de passe-passe ? Nous ne le saurons probablement jamais. N'empêche que la subtilisation est patente et que toute l'habileté du commandant Cuignet jointe à celle du capitaine Junk n'est pas arrivée à l'expliquer s'il y a des chances pour que la disparition de ce document reste mystérieuse. Serons-nous mieux informés en ce qui concerne le rapport Watine ? C'est probable.

Ici, en effet, nous nous trouvons en présence d'une affirmation précise du général Billot. Il a laissé, déclare-t-il, ce rapport au ministère et l'a même remis à M. Cavaignac. Qu'en a fait celui-ci ? Il faudra bien que nous le sachions.

L'ancien ministre du cabinet Méline a poursuivi en faisant la déclaration rapportée plus haut, un double but : D'abord se décharger d'une accusation que la presse faisait depuis plusieurs mois peser sur ses épaules ; en second lieu, jouer un tour de sa façon à son successeur du ministère. Quant à croire à un élan généreux de Billot, à une révolte de sa conscience, bref, à une transformation complète de son attitude dans le procès, c'est montrer que l'on connaît mal ce personnage dont l'apparente rondeur cache une fourberie incontestée, depuis jour où ce ministre connaissant la communication secrète des pièces osa apporter cette fameuse autant que mensongère déclaration à la tribune de la Chambre : « Dreyfus a été légalement condamné. »

Autour du procès

L'opinion de Me Demange

Le fils de Me Demange a déclaré à un rédacteur du *Matin* que son père croit de la façon la plus sérieuse à l'acquittement de Dreyfus.

Après le verdict

Le correspondant du *Figaro* à Rennes confirme les mesures extraordinaires qui seront prises le jour du verdict. Il ajoute que, conformément à la loi militaire, l'accusé se tiendra, pendant la délibération et la proclamation du verdict, dans la salle du lycée où il attend chaque jour l'ouverture de la séance. Reconnu innocent ou coupable, il y restera jusqu'à ce que le public soit sorti du lycée, dont les abords seront gardés militairement comme c'est l'usage. Il sera alors conduit à la prison où, s'il est déclaré innocent, auront lieu les formalités de la levée d'écrou. Dans ce cas, le préfet invitera Dreyfus à quitter Rennes le plus tôt possible.

Cas de Révision

Le *Figaro* dit qu'en cas de condamnation, Dreyfus se pourvoira immédiatement en révision. Les défenseurs ont relevé déjà vingt-sept cas, dont le principal est que plusieurs témoins ont lu leur déposition, ce qui est absolument interdit.

Un Artiste !...

Hier matin, aux abords du lycée, un pick-pocket, demeuré jusqu'ici introuvable, a volé le porte-monnaie de M. Viguié, directeur de la Sûreté générale.

L'Incident Monod-Freycinet

Il vient de se produire, écrit le *Petit Bleu*, un incident qui appelle quelques réflexions. M. de Freycinet cause avec M. Gabriel Monod au buffet du Mans Il est tout naturel que la conversation ait une allure un peu libre et que M. de Freycinet parle sans craindre que ses paroles soient sténographiées et publiées. Car il n'y aurait plus de relations possibles, si un mot, un geste ébauché sur le boulevard, dans un salon ou dans un buffet de chemin de fer, devaient être immédiatement notés et confiés à un journal. Il n'y aurait plus de conversation que sur un sujet banal, la pluie, le beau temps, l'ouverture de la chasse ou la villégiature.

Or, que fait M. Gabriel Monod ? Il saisit une ou deux phrases de M. de Freycinet dans une gare, et il s'empresse de les faire publier.

Qu'arrive-t-il ? C'est que M. de Freycinet envoie un démenti. On ne peut guère lui en vouloir, quoi qu'il soit bien probable qu'il ait tenu ce propos. Ce qui, après tout, n'est pas un propos désobligeant.

Qu'aurait donc dit M. de Freycinet ? Qu'il désirait l'acquittement dans l'intérêt de l'apaisement et probablement aussi de la justice ? Ce n'est pas une opinion nouvelle chez l'ancien ministre de la guerre. Nous n'avons pas l'intention de répéter des conversations privées. Mais, enfin, M. de Freycinet est un homme public, il a des amis, des parents ; il a eu plus d'une fois l'occasion d'exprimer son sentiment sur une affaire qui

passionne l'opinion depuis longtemps. Et malgré sa discrétion et sa réserve habituelles, il n'a pas systématiquement dissimulé ses impressions.

Or, nous savons fort bien que M. de Freycinet, qui est un esprit avisé et délié, a depuis longtemps la conviction que les présomptions, les hypothèses, les raisonnements, les discussions ne sauraient remplacer les preuves, et son esprit méthodique, clair, précis, mathématique s'est toujours refusé, depuis l'enquête de la Cour de cassation, qu'on semble singulièrement oublier, à considérer que les charges relevées contre Dreyfus ont une valeur juridique.

Il n'a pas voulu donner publiquement son sentiment parce qu'il n'avait pas à le donner, parce qu'il se croyait tenu à une grande réserve comme ancien ministre de la guerre, parce qu'il ne voulait pas peser sur la décision des juges, et enfin parce qu'il est conforme à ses habitudes, à son caractère et à sa nature de ne pas livrer ses convictions les plus intimes à la lutte des partis.

Mais nous savons bien que M. de Freycinet a une opinion, comme tout homme qui pense et réfléchit ; qu'il la garde, ce qui lui arrive souvent, mais qu'il l'a laissé suffisamment deviner à son entourage ou à des collègues pour qu'on y voie le désir d'un acquittement comme la solution la plus favorable à l'apaisement des esprits.

INFORMATIONS

Convocation de la Haute-Cour

Le Conseil des ministres s'est réuni hier, à l'Elysée à cinq heures.

Sur le rapport du garde des sceaux, le Président de la République a signé le décret constituant le Sénat en Haute-Cour de justice, et la convoquant pour le lundi 18 septembre.

Le même décret nomme, pour remplir les fonctions de ministère public, M. Bernard, procureur général près la cour d'appel de Paris ; MM. Fournier et Herbeaux, substituts du procureur général.

Le rapport de M. le Procureur, constituant une pièce de la procédure, ne pourra être publié qu'après sa lecture en séance publique.

Adresse à M. Waldeck-Rousseau

On mande de Saint-Etienne :

M. Waldeck-Rousseau a reçu la dépêche suivante :

« Les républicains de l'Association des amis de Gambetta, réunis en Assemblée, vous adressent leur chaleureuse adhésion à la politique de défense républicaine qui est votre œuvre. Il vous adressent leurs applaudissements et l'expression de leur confiance dans votre énergie et votre persévérance.

« Signé : Ph. Blanc, *sénateur*,
J.-B. Galley, *député*. »

Monument de Jules Ferry

La direction du port militaire de Brest vient de recevoir ordre de délivrer gratuitement au président de la Chambre de commerce de Haïphong, 8,000 kilos de bronze en vieux canons pour l'érection dans cette ville d'un monument à la mémoire de Jules Ferry.

Le Complot

Perquisitions

Des perquisitions se rapportant au complot royaliste ont été opérées hier matin à Joué-les-Tours, chez M. de Sabran-Pontevès ; à Tours, chez MM Bailloud, de Masclary, secrétaire de la Jeunesse royaliste, et Barbot-Berruer, libraire.

Le juge de paix a posé les scellés au château de Beaumont-la-Ronce, en l'absence du propriétaire, M. de Beaumont.

Des perquisitions ont été opérées hier matin, également, à Limoges, au domicile de M. de Chabrol, secrétaire du comité royaliste, et de MM. Barbou, de Courrières et Bataille, du comité nationaliste.

Nouvelle arrestation

M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, vient d'arrêter, rue Folie-Méricourt, chez M. Duval, dit Leyac, M. Brunet, dit Valvieu, président de la Ligue antisémitique de Caen, recherché depuis plusieurs jours.

En présence de l'inculpé, M. Hamard a opéré une perquisition qui aurait amené la découverte de documents importants qui ont été remis à M. le juge d'instruction Fabre.

Rue de Chabrol

Aujourd'hui, la situation est la même. Les ligueurs et M. Guérin ne se sont pas montrés du côté de la cité d'Hauteville. Ils sont restés sur la partie du toit donnant rue de Chabrol.

Dans l'après-midi, un des assiégés, armé d'une fronde, a lancé des pierres aux agents. M. Jules Guérin est alors monté sur le toit du Grand-Occident et a déclaré à un brigadier de gardiens de la paix que c'est sans son assentiment que ces pierres avaient été lancées.

Journaux poursuivis

M. Josse, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire de M. Lissajoux.

Son état de santé inspirant des inquiétudes, il se trouve en ce moment à l'infirmerie de la prison.

Le syndicat de la presse parisienne se réunira jeudi prochain, sous la présidence de M. de Cassagnac, pour examiner les questions soumises au comité par M. Massard, au sujet des poursuites dont il est personnellement l'objet comme directeur de la *Patrie*.

Mort de M. de Montholon

L'ambassadeur de France à Berne, M. de Montholon, est mort samedi. Le corps a été embaumé. Les obsèques ont été fixées à mercredi, onze heures. Un service sera célébré, pnis le corps sera transporté à la gare pour être ramené en France. L'inhumation aura lieu dans le caveau de la famille de Montholon, à Bouray.

La mission française qui assiste aux grandes manœuvres de l'armée fédérale, ainsi que le général Delanne, sous-chef d'état-major général, et le commandant de Kerraoul, attaché à l'état-major général, assisteront à la cérémonie, qui promet d'être très imposante.

Le drapeau français a été mis en berne à la Favorite, résidence de l'ambasssadeur, et à la chancellerie de l'ambassade. Toutes les légations et tous les consulats ont arboré des drapeaux cravatés de crêpes. M. de Montholon était le doyen du corps diplomatique accrédité auprès de la Confédération.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur ou mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de juillet 1899.

Médaille de bronze : M. l'abbé Lacarrière, Auguste, desservant de la paroisse de Lissac ; 1895-1899 : a accompli plusieurs actes de dévouement Déjà titulaire d'une mention honorable.

Mentions honorables : Mlle Tillol, Alexandrine, à Souillac ; 2 mai 1899 : a sauvé un vieillard en danger de se noyer ;

M. Galaret, Louis, cultivateur à Senaillac ; 27 février 1899 : a abattu un chien atteint d'hydrophobie.

Absents civils

Jugements préparatoires

L'*Officiel* d'aujourd'hui publie les renseignements qui suivent :

Par jugement en date du 12 juillet 1899, le tribunal de première instance de Cahors (Lot) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Lafage Baptiste, de la commune du Montat (Lot), disparu depuis 185).

Par jugement en date du 31 juillet 1899, le tribunal de première instance de Cahors (Lot), a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Ladurantie Louis, tonnelier à la Feuillade, commune de Puy-l'Evêque (Lot), disparu depuis 1889.

CAHORS

Lycée Gambetta

M. Bourdil, agrégé de grammaire, est nommé professeur chargé du cours de rhétorique du lycée de Cahors.

L'HOTEL DES POSTES

La *Petite Gironde* qui avait promis, samedi, de publier la liste des personnes disposées à offrir à la ville un terrain pour la construction de l'hôtel des postes, n'a nullement tenu parole..... et pour cause, sans doute !

Dimanche elle a simplement indiqué comme emplacement possible, le terrain de la rue du Lycée où se trouve actuellement l'école enfantine et le siège de la Société agricole et industrielle du Lot.

Avec ce terrain, paraît-il, la construction de l'hôtel des Postes « ne coûterait pas un sou ».

Nous n'avons, en la circonstance, aucun parti pris, d'autant, que l'emplacement serait loin de nous déplaire. Reste à savoir si vraiment cette combinaison ne serait pas très onéreuse pour la ville, en nécessitant des dépenses nouvelles. C'est ce que nous verrons, lorsque la question viendra devant le conseil municipal.

Le départ de M. Le Bret

Un ancien élève de M. Le Bret nous prie d'insérer les adieux suivants, que nos lecteurs ne liront pas sans une certaine émotion :

Nous apprenons que M. Le Bret, notre distingué Maître, vient d'être nommé professeur de philosophie à Niort.

Qu'il veuille bien nous permettre, en cette circonstance, de lui renouveler l'expression émue de notre profonde gratitude, de notre respectueuse sympathie.

Cahors éprouvera certainement comme une sensation de vide.. On regrettera le causeur brillant et aimable, le conférencier éloquent, l'éveilleur d'âmes, celui qui par des causeries inoubliables à su passionner un auditoire aux idées du Beau et du Bien.

Nous, nous regretterons le Maître devenu l'Ami.

Nous lui garderons toujours des sentiments d'amitié reconnaissante pour son application constante à faire des hommes des élèves qu'on lui confiait.

Il ne s'est pas contenté de s'efforcer à fortifier notre volonté, à développer notre intelligence, à élever notre cœur ; il a eu le rare talent de nous faire aimer ce qu'il enseignait ; il nous a suivis, après le lycée, d'un œil vigilant et paternel ; il nous a guidés dans nos premiers pas dans la vie, il nous a éclairés de ses conseils, et, dans les heures de découragement et de défaillance il a su faire chanter à nos oreilles des paroles réconfortantes, de belles paroles d'espoir.

Nous n'oublierons jamais ses leçons dont l'effet est ineffaçable ; sa lutte quotidienne pour la Raison contre les préjugés, son respect de la Pensée libre, sa foi en l'avenir. — On tient à se prouver, entre camarades, le souvenir vivace qu'on a gardé de ses enseignements, et dans les villes populeuses où l'on est allé chercher un supplément de pain intellectuel on se redit souvent de mémoire, des phrases comme celle-ci : « C'est à vous » que je m'adresse de préférence jeunes gens, » vous en qui je vois reluire la flamme gé- » néreuse de mes vingt ans. Je vous confie » mon beau rêve ; je vous fais les dépositai- « res de ma pensée. Ah ! la pensée, comme » on y tient et comme on l'aime quand elle » est le refuge et l'exil de toutes les énergies, » de toutes les fiertés de l'action ! »

Oui, cher Maître, nous les gardons pieusement vos idées, comme un dépôt précieux. Nous mettons comme un point d'honneur à rester fidèlement vos disciples et à commencer à combattre, comme vous avez toujours combattu, pour la réalisation d'un Idéal de Justice, d'un Idéal de Fraternité.

Listes consulaires

La liste consulaire de la commune de Cahors sera dressée conformément à la loi du 8 décembre 1883 et à celle du 23 janvier 1898, qui confère l'électorat aux femmes patentées.

En conséquence, les commerçants patentés sont invités à se rendre à la mairie, avant le 15 septembre courant, pour y réclamer leur inscription sur cette liste et présenter leurs observations ou réclamations.

Les intéressés devront justifier qu'ils sont inscrits au rôle des patentes depuis cinq ans et qu'ils résident depuis cinq ans dans la circonscription du tribunal de commerce de Cahors.

Fête de St-Georges

Dimanche et lundi, a eu lieu la fête annuelle de St-Georges, avec l'éclat accoutumé. Tout Cahors s'y était transporté et il a été donné à tout le monde d'admirer les belles décorations et les couples de jeunes gens qui ont tournoyé jusque fort avant dans la matinée.

Tribunal correctionnel

Faux témoignage. — Firmin Roldès, âgé de 19 ans, d'Aujols, canton de Lalbenque, est prévenu d'avoir, à Lalbenque, le 21 juin dernier, dans une enquête civile à laquelle il était procédé devant le juge de paix de ce canton, fait un faux témoignage en matière civile, d'où il pouvait résulter un préjudice pour l'une des parties en cause.

Après l'audition de nombreux témoins, le tribunal renvoie le prononcé du jugement au 18 septembre.

Audience du 4 Septembre

Cournou Baptiste, né le 25 novembre 1835, à Trespoux, inculpé de tentative de vol au préjudice de Baudel et Baffaly, est condamné à 6 jours de prison.

Théophile Salgues, âgé de 21 ans, cultivateur à Francoulès, qui a chassé en temps prohibé, est condamné à 50 fr. d'amende avec confiscation du fusil.

Eugène Austruy, âgé de 38 ans, Jean Ayot, âgé de 63 ans, Antoine Douce, 60 ans et Joseph Roudès, 30 ans, tous cultivateurs à l'Hospitalet, inculpés de destruction d'un mur au préjudice du sieur Combebias du même lieu, sont condamnés à 16 francs d'amende chacun et solidairement aux dépens, loi Bérenger.

Jean Séguy, âgé de 16 ans, de Gindou, inculpé d'avoir intentionnellement donné la mort à des moutons appartenant à Jean Deltheil, de Montgesty, est condamné à 25 fr. d'amende.

Lasfargues Jean, 63 ans, Lasfargues Edouard, 30 ans, et Céline Sireit, 31 ans, tous domiciliés à Crayssac, inculpés de coups et blessures réciproques, sont condamnés : Céline Sireit. 25 fr. d'amende ; Edouard Lasfargues, 16 fr. avec loi Bérenger, et Lasfargues Jean, relaxé.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 5 septembre 1899

Naissance

Anglade Elise-Aline-Louise, rue Saint-Pierre, 7.

Publications de Mariages

Chazarine Toussaint, soldat au 7e de ligne et Tremouillères, ouvrière d'imprimerie.

Desplats Etienne, architecte et Planacassagne Marie-Louise-Jeanne-Philomène, sans profession.

Décès

Virenque Aurélie, veuve Calmels, 74 ans, sans profession, rue des Cadourques, 18.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — *Triste accident.* — A l'occasion du concours agricole qui se tenait dimanche à Duravel, une machine à scier installée sur la place, était en marche, lorsque un nommé Marteau de Saint Martin, en état d'ébriété, a présenté le poignet à la scie.

Le poignet a été labouré par les dents de la scie ; la chair et les nerfs ont été déchirés ; le docteur Cassaignes a donné les premiers soins au blessé, mais on croit que le malheureux sera estropié pour la vie.

— Au sujet de cet accident, nous recevons d'un second correspondant une longue lettre sur la façon quelque peu charlatanesque dont le pauvre diable a été soigné, au milieu de la place. Nous sommes de l'avis de notre correspondant au sujet des réflexions qu'il tire de cet incident, mais il nous paraitrait déplacé de nous étendre ici sur ce point.

*
* *

— La foire de Duravel a été fort belle. Tous les bœufs de boucherie ont été vendus ; mais les prix étaient ceux des foires précédentes.

Il y avait aussi de beaux bœufs d'attelage dont quelques paires vendus aussi aux cours des dernières foires.

LIMOGNE. — *Foire.* — Notre dernière foire a été très importante ; il y avait beaucoup de monde. Quoique les cours sur les bestiaux n'aient pas augmenté, il s'est traité pas mal d'affaires sur les bœufs d'attelage.

La halle aux grains était fortement approvisionnée.

Blé de 13 à 13,50 l'hect. tendance à la hausse.

Avoine 6,50 à 7 fr. l'hectolitre.
Graine de genièvre de 4 à 5 fr. les 50 kilos.
Pommes de terre 2.50 le sac.
Volaille 0,50 à 0,55 c. le 1/2 kilo.
Œufs 0,65 c. la douzaine.

Si peu que la truffe donne, les marchés reprendront leur ancienne importance

FONTANES. — *Fête*. — Dimanche a eu lieu notre fête locale. Elle a été des mieux réussies et nous avons eu le plaisir de remarquer que, comme les années précédentes, beaucoup d'étrangers avaient tenu à témoigner leur sympathie aux habitants de notre charmante localité.

BOULVÉ. — *Accident*. — La nommée Marie Boudet, revenait de garder son troupeau, lorsqu'une brebis la fit tomber, dans sa chute elle se cassa le bras au dessus du poignet. Un médecin appelé en toute hâte, lui prodigua des soins empresssés.

Elle en sera quitte pour quelques jours de repos.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Empoisonnement*. — Dans la soirée de vendredi dernier, des individus ont jeté une quantité considérable de chaux dans le ruisseau du Berbezou. La truite a été complètement empoisonnée sur un parcours de plusieurs kilomètres. Les riverains ramassent les poissons à pleins cribles.

Une enquête sérieuse s'impose.

Arrondissement de Gourdou

GOURDON. — *Concours d'animaux*. — Le 2 septembre a eu lieu à Gourdon, dans la cour de l'Ecole primaire des garçons (avenue de Sarlat) le concours d'animaux reproducteurs organisé par la Société agricole et industrielle du Lot, sous la présidence d'honneur de M le Sous-Préfet de Gourdon, assisté de M le Maire de Gourdon, de M. Dufour vice-président de la Société agricole, président du Jury. MM. Quercy professeur d'agriculture, Brugalières, Pagès vétérinaire, Dalet, Combes, Rodes, Delpech conservateur de la Société membre du Jury.

D'après le recensement, 9 taureaux, 32 vaches, 5 verrats, 5 truies et deux lots d'instruments agricoles figuraient à ce concours

Le Jury a procédé à l'examen scrupuleux de chaque catégorie d'animaux présentés et avant de proclamer les lauréats, M. Dufour président, a prononcé quelques paroles pour encourager les éleveurs dans les efforts qu'ils font pour l'amélioration des races de notre département. Il leur a donné quelques conseils autorisés par son expérience de directeur de Ferme Ecole il leur a surtout recommandé de se rendre un compte exact des dispositions du programme pour présenter les animaux aux concours de la Société. Ces dispositions portent sur l'âge des animaux pour les taureaux et les béliers et sur la catégorie des truies qui doivent être accompagnées de leur suite. Après avoir félicité les exposants, M. le président a proclamé la liste des lauréats.

Taureaux

1er prix M. Brugalières à St-Denis, 170 fr.
2e prix M. Conty à Lanzac, 140 fr.
3e — M. Daynac à Gourdon, 120 fr.
4e — M. Besse à Fontanes, 90 fr.

Prix supplémentaire M. Cangardel à Marminiac, 80 fr.

Vaches

1er prix M. Combelle à Lamothe, 120 fr.
2e — M. Combelle à Montpanal, 100 fr.
3e — M. Bargues à Lavercantière, 80 fr.
4e — M. Cangardel à Marminiac, 60 fr.
5e — M. Devès à St-Médard, 40 fr.

Prix supplémentaire M. Bizat à Gourdon, 30 fr.

2e prix supplémentaire M. Daynac à Gourdon, 20 fr.

Mention honorable M. Chavagné à Gourdon.

Verrats

1er prix M. Foissac à Calamane, 50 fr.
2e — M. Coldéfy à Rouffillac, 40 fr.
3e — M. Planacassagne à Millac, 30 fr.

Truies

1er prix M. Delair à St-Clair, 60 fr.
2e — réservé.
3e — M. Manié à St-Chamarand, 40 fr.
4e — M. Grangie à St-Clair, 30 fr.

Instruments agricoles

M. Vayssières à Rouffillac, pour pressoir, 20 fr.

M. Fauries à Gourdon, pour charrue, 10 fr.

Le Conservateur de la Société,
J. DELPECH.

GRAMAT. — *Courses*. — Les courses de bicyclettes de Gramat, qui ont eu lieu dimanche dernier, ont été fort belles.

En voici le résultat :

1re Course. — Cantonale ; distance 4,400m : 1er Blat Marcel, de Gramat ; 2e Salesse Paul, de Gramat ; 3e Bastardi Joseph, de Gramat.

2e Course. — Grande internationale ; distance 4,400m : 1er Denhaut, d'Aurillac, 6'50" ; 2e Ratinaud, de Bordeaux, 7'.

3e Course. — Course de lenteur : Orliac François, de Gramat.

4e Course. — Juniors : 1er Blat Louis, de Gramat ; 2e Courtiol Louis, de Gramat ; 3e Sasmayoux François, de Gramat.

5e Course. — Départementale ; distance 5,500m : 1er Manié, de Cahors, en 9'45" ; 2e Louis Valat, de Labastide, en 10'30".

6e Course. — 2e internationale ; distance 4,400m : 1er Manié, de Cahors, en 4'59" ; 2e Valdet, d'Aurillac, en 5'03".

SAUVETAGE IMPRÉVU

(*Suite*)

C'est une maladresse insigne que de vouloir le bien ou le bonheur absolu ; à les détacher de leurs conditions nutritives, on les exténue ; le vrai sage comprend que le seul bonheur possible est relatif, ce qui lui permet de poser les relations dont il résulte.

***

Il ne faut jamais se donner un but comme bon absolument : car l'absolument bon pourrait être, relativement, le pire.

***

Le plaisir du mal est souvent l'appétit du meilleur, la crise inséparable du progrès.

***

Tous les plaisirs enveloppent un sentiment d'expansion et de vie ; c'est une rudesse surhumaine que de n'en point convenir ; le tort est de s'en tenir à des plaisirs qui sont le plus bas degré de la sensibilité et de négliger les grands biens comme la vertu et la santé.

Union Vélocipédique de France

Dans sa dernière séance, la Commission sportive ayant pris connaissance d'une plainte du coureur Fouaneau, contre les organisateurs des courses de Montfort-du-Gers du 20 août dernier, qui ont seulement avant les courses prévenu les coureurs qu'une majoration de 50 0/0 était faite sur les prix, la Commission, devant le bien fondé de la réclamation, reconnaît que la totalité du prix mentionné sur le programme, doit être versé au réclamant.

Sur la plainte de M. Alard, délégué sportif de l'Oise.

1° Disqualification à vie est prononcée contre les organisateurs des courses données à Bresles le 27 août 1899.

2° Une suspension de 18 mois, du 27 août 1899, au 26 février 1901, est infligée au coureur Leban de Notre-Dame-Du-Thil : un an pour infraction au règlement et injures à l'adresse de l'U. V. F. plus six mois pour insultes au délégué sportif.

La Commission approuve les organisateurs des courses de Saint-Romain-de-Colbosc, qui après avoir fait verser 5 francs au coureur Chevallier, pour lui permettre de participer aux courses, ont retenu ses prix jusqu'à décision de l'U. V. F.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires sont calmes, mais la tenue des cours est plutôt satisfaisante.

Le 3 0/0 se traite à 100,62 ; le 3 1/2 0/0 à 102,52.

Le Crédit Foncier est fermé à 707 ; le Comptoir National d'Escompte à 599. Le Crédit Lyonnais à 968 et la Société générale à 599.

Le Suez s'échange à 3575.

Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Les actions de l'Epicycle, ont des demande suivies aux environs de 125 et 127.

L'Assurance sur la vie

Toute personne soucieuse de souscrire un Contrat d'assurance sur la vie ou de rente viagère, n'hésitera pas à s'adresser à la *Nationale* qui depuis près de trois quarts de siècle a su conquérir une situation financière défiant toute comparaison.

Nulle autre Compagnie, en effet, n'est parvenue à constituer d'aussi importantes réserves de garanties que celles de la Nationale lesquelles dépassent de 34,52 0/0 la valeur de ses engagements calculés conformément aux prescriptions ministérielles.

UN ANCIEN IMPRIMEUR

Directeur de Journal, très au courant de tous les travaux d'imprimerie et de la partie commerciale, marié, actif et sérieux, pouvant offrir des garanties, prendrait à **Viager** une bonne imprimerie de province ou s'associerait, apportant son travail et ses connaissances.

Ecrire Valentin, 48, rue des Minimes, Marseille.

EN 20 JOURS de l'Anémie
GUERISON RADICALE
Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Seul Produit autorisé spécialement.
Pour Renseignements, s'adresser chez les SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.
En vente dans toutes les Pharmacies

Travail religieux facile, agréable, à faire chez soi, offert à dames, demoiselles et MM. désirant utiliser lucrativement leurs loisirs, 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire Entreprise Nelle, « au Sacré-Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 123

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XIX

AUTOUR DU TRÉSOR

Au premier plan de cette galerie s'alignait une rangée de ces hauts pots de grès dans lesquels les ménagères de la campagne tassent le beurre fondu qu'elles conservent pour l'usage de la maison ou qu'elles envoient vendre à la ville.

C'était, en effet, dans ces récipients rustiques qu'Agnès Chassard amoncelait ce qu'elle appelait ses *économies*.

XX

LE CHATIMENT

C'était par pots qu'elle comptait, — comme les Hindous par laks de roupies. C'était devant ces idoles de grès qu'elle venait s'agenouiller toutes les nuits, tremblant au moindre bruit qui s'élevait derrière elle, au sable qui craquait sous ses pas, au vent qui s'engouffrait dans les soupiraux, à la chauve-souris qui cognait son aile contre la muraille. C'était pour ajouter à son trésor sacré un louis, un écu, un liard, qu'elle allait, vêtue comme la plus misérable des servantes ; qu'elle eût volontiers laissé son buffet vide, son âtre froid ; qu'elle se nourrissait de miettes, qu'elle n'était prodigue que de verrous, qu'elle tuait et pillait ses hôtes, et qu'elle s'arrangeait pour « enterrer » ses enfants ! Est-ce qu'on a besoin de famille avec une passion comme la sienne ? Est-ce qu'on a besoin de Dieu ? L'avarice est à la fois sans bornes et sans désirs ; elle s'accroit et elle se suffit d'elle-même.

Pour le moment, la veuve songeait aux choses présentes.

— Je vais, murmura-t-elle, porter là-bas dans l'autre caveau, un ou deux de mes pots de pièces de six francs. Puis, je cadenasserai la porte sur le reste, — et lorsque Joseph arrivera, je lui dirai : *Voici ta part*...

Elle eut un rire silencieux.

— Une part qui me reviendra plus tard. Je suis forte et sobre. Je vivrai cent ans...

Son sourcil se fronça sous une idée subite :

— Si Joseph allait ne pas vouloir se contenter ?

Elle réfléchit une minute ; puis, avec une grimace de satisfaction :

— Bon, la tôle de la porte défierait le canon. Moi seule j'en connais le ressort. D'ailleurs, je donnerai à espérer à Joseph qu'il aura tout après ma mort.

Elle prit un des pots dans ses bras comme un marmot chéri et se mit en devoir de regagner la première salle.

Mais comme elle dépassait le seuil de la première galerie, quelque chose comme le rugissement d'une tigresse à qui l'on arrache ses petits sortit de sa bouche : sa fille aînée, Marianne, était debout sur l'une des marches de l'escalier.

Lorsque Agnès Chassard s'imaginait être d'accord avec son fils aîné pour se défaire de François et de Sébastien, c'était au contraire Joseph et la grande fille qui s'étaient entendus pour se débarrasser des jumeaux d'abord, et de la vieille femme ensuite.

Seulement, chacun des deux associés avait modifié — à son profit — le plan de son complice.

L'androgyne comptait fuir, en compagnie du prétendu Joë Blagg, sans attendre les résultats de l'incendie nécessaire pour faire disparaître — avec celui de la matrone — les cadavres des deux cadets empoisonnés. Elle se chargeait de venir au bout de l'hôtesse. Tout l'argent monnayé caché par cette dernière devait être son lot de butin. De son côté, Joseph se réservait *in petto* d'empêcher sa sœur de partir avant qu'elle n'eût rendu gorge.

Nous avons vu comment son aventure au pavillon du garde l'avait placé dans l'impossibilité absolue de donner suite à ses projets. Au Coq-en-Pâte, on ignorait encore cette aventure.

Approchant minuit, Marianne avait quitté le bal pour venir heurter à la chambre du soi-disant domestique de mynheer Van Braëck :

— Etes-vous prêt ? avait-elle demandé à voix basse :

La chambre s'était ouverte sur le champ :

— Toujours prêt à l'invocation de la beauté ! avait répondu Joë Blagg. Débagoulez, mon cœur. Qu'est-ce qu'il y a à brocanter pour votre service ?

— Votre homme est-il à son poste — l'ami de Contrexéville dont vous m'avez parlé, — avec une voiture ?

— Mon ami Pascal Grison ?... Un peu qu'il doit y être à son poste !... Réglé comme un papier de musique !...

La grande fille avait allongé la tête.

— Voici la vieille qui sort du poêle pour se rendre à l'endroit où elle croit que Joseph va venir la retrouver... Ne bougez pas : quand j'aurai fini ma besogne, je vous appellerai pour m'aider à transporter le magot.

Elle était redescendue rapidement au rez-de-chaussée et s'était faufilée sur les pas de sa mère. En marchant elle ne faisait pas plus de bruit qu'une mouche. Jamais Indien n'avait rampé plus silencieusement sur le sentier de la guerre.

A peine avait-elle disparu, que son interlocuteur était rentré dans la chambre, avait couru à la fenêtre s'était penché au dehors et avait fredonné *mezza voce* :

A la Monaco
L'on chasse et l'on déchasse

Quelques minutes plus tard, Joë Blagg et les trois commis-voyageurs suivaient la piste des deux femmes.

Dans la cuisine, il n'y avait plus que le corps du chien Turc, raide comme un bâton et déjà froid sous un bahut.

(*A suivre.*)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 34

LES

MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

XI

NUIT AU CHATEAU

— Oui, dans la foule au Carrousel : une histoire de sauvetage, habilement imaginée.

— Je te répète que le hasard seul...

— Je n'ai pas assez de religion pour croire au hasard.

— Enfin, tu conviendras que mademoiselle de Noyan m'a tiré d'un guêpier...

— Où tu t'étais jeté de gaieté de cœur malgré nos avertissements, — pour le plaisir de rester plus longtemps à la flamme de ses yeux bleus.

— Soit. Toujours est-il que sans cette fillette et son oncle, ce misérable Beaupoil m'ammenait à la municipalité, et que si la justice avait mis ses lunettes pour voir plus clair dans nos affaires... Maintenant, voulais-tu qu'en échange d'un pareil service, je fisse tuer cette nuit ces pauvres gens sur la route ou dans le château, pour leurs bijoux ou lenrs bagages ?

— De la reconnaissance ! de l'humanité ! de la délicatesse ! Quelle transformation ! Décidément, on a raison de dire que l'amour donne des qualités à ceux qui n'en ont pas.

— Trêve de raillerie, riposta le marquis avec colère ; j'ai eu toujours horreur du sang versé inutilement.

— Et qui te dit, interrogea froidement Johanna, que ce sang-là n'eût pas été notre salut à tous ?

Valleroy interrompit sa promenade et s'arrêta devant la jeune femme en point d'interrogation.

— Cette fille de Paris, ajouta celle-ci, est une créature de la police.

— Oh !

— J'en jurerais. C'est un appât. L'oncle prétendu est l'hameçon, et Fouché à distance, manœuvre la ligne.

— Eh ! ma fille, repartit Hector d'un ton aigre, si ces gens avaient mission de me perdre, j'étais dans leurs mains aujourd'hui ; ils n'avaient qu'à la fermer. Beaupoil m'avait quasi deviné.

— Oui, mais en s'emparant de toi, Beaupoil ne tenait guère que le héros d'une vieille histoire ; c'est aux Masques de Suie qu'on en veut.

Le marquis secoua la tête :

— Allons donc ! Impossible ! L'accident du Carrousel n'aurait pu être prémédité !

— Tu n'as fait qu'admirer la nièce, insista Johanna ; moi, j'ai examiné l'oncle.

— Cette ganache ?

— Cette ganache a des yeux verts plus glacés et plus aigus que le couperet de la guillotine. Défions-nous de cette ganache, ou nous sommes perdus.

Valleroy devenait sérieux, soucieux ; son visage avait pris une teinte de cire ; ses lèvres se crispèrent violemment et cette phrase siffla entre ses dents serrées :

— Cornes du diable ! si cela était vrai !

— Ecoute, reprit la bohémienne, nous avons de l'argent, beaucoup d'argent à Villechassin : qui nous empêche de renoncer aux affaires, de licencier les gars et de retourner à Paris ? Le nom que tu portes et les relations que tu t'y es créées nous abritent suffisamment contre les recherches, et nous pouvons y vivre en paix sans rien redouter du passé, de Fouché et de ses agents. Je t'en prie, fuyons ce pays, où c'était braver Dieu que d'oser revenir ; fuyons tous les endroits où le crime a passé avec nous ; fuyons cette fille surtout ! Je la hais. C'est notre mauvaise étoile qui se lève.

— Il s'agit bien de cette fille ! riposta le marquis avec une irritation nerveuse. Pour aller à Paris, je veux être riche, très riche... Quand j'en serai là nous verrons... En attendant, il ne me déplaît pas de tenir en échec avec une cinquantaine de va-nu-pieds les armées de la République. Je ne suis pas Charette, Bonchand, ni Cathelineau ; aucun parti ne m'a confié son drapeau ; je ne travaille que pour ma bourse ; mais j'empêche le premier consul de dormir, et j'en suis fier.

« Bonaparte a la force, j'ai la ruse ; c'est un lion, je suis un renard. Le renard glisser, toujours entre les griffes du lion ».

Johanna considérait le jeune homme avec une sorte d'affectueuse pitié.

— Pauvre garçon ! dit-elle, tu joues un jeu à nous faire couper le cou. Mais enfin, à ton aise. Où tu iras, j'irai. Je t'appartiens jusqu'au-delà de l'échafaud. Seulement je veille, et malheur à la parisienne si mes soupçons sont confirmés !

Elle se leva et s'enveloppa de sa mante.

— Où vas-tu ? demanda Hector.

— A Villechassin. Je ne veux pas passer le reste de la nuit sous le même toit que cette péronnelle.

— Comme tu voudras ; mais souviens-toi que mes hôtes sont en franchise.

— Et toi n'oublie pas, à ton tour, que si tu aimes l'étrangère ou si l'étrangère t'aime, c'est votre arrêt de mort que vous aurez signé tous les deux.

XII

LE SERMENT DE LA BOHÉMIENNE

Il y a nombre de châteaux dans ce coin du Gâtinais : celui-ci aux Chevry, celui-là aux Ségur, cet autre aux La Rohejacquelin.

Tous datent de la même époque et paraissent élevés sur les mêmes dessins, à quelques années et à de légères différences près : fin de Henri IV ou commencement de Louis XIII. Ces gentilhommières coquettes sont aux farouches manoirs du moyen âge ce qu'aurait été un petit maître de la coterie de M. le duc d'Enghein auprès d'un haut baron cuirassé et casqué de Philippe-Auguste ou du roi Jean. (*A suivre.*)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART

VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

Bibliographie

Le Musée des Familles (66e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1er septembre 1899 :

La petite Georgeote, par G. Grand. — Un Dauphin, par L. Balthazard. — La soirée Pioche, par Guido. — Correspondance céleste, par Léo Dex. — Les apprets, par L. D. Larmandié. — En Corée, par Cl. Vautier. — Caricatures et Caricaturistes, par Em. Bayard. — A cinq ans, par M. Amèro. — Un cirque américain, par N. Tricoche. — Une fête de chat, par D. Langat. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Durnand, Guydo. Ed. Gros, Chain, Giraud, Clérice. A. Guillaume, etc., et d'aprés de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Armée et Marine

3, place du théâtre Français, Paris.

Sommaire du n° 28 (3 septembre 1899).

La cavalerie à la bataille de Sedan capitaine Ch. Bride. — Les « Grandes Capotes » en Algérie. — Le tir militaire à Lyon capitaine Berlot-Frandouaire. — Monument de Saint-Privat. — L'insatiable Angleterre Lieutenant-colonel Delauney. — Le « Charlemagne ». — Le pont du « Brennus ». — La marine à l'Arc de triomphe de l'Etoils (suite et fin)..... Contre-amiral Dupont. — La Flotte japonaise...M...

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 31 août 1899.

Vte Nacla : Chronique. — Adolphe Aderer : Le Garde — Louis Enault : Myrto (suite). — Paul Bonhomme : Prisme d'amour (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des d'Artagnan (suite.) — Vte Nacla : Trilby (suite).

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été juqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1er avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, *sans augmentation de prix* : 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'*essai* pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois. 52 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les libraies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), Vic-sur-Cère.

RÉDUCTION DE **50 0/0**

Pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du **15 Mai** au **15 septembre**, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimun de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des *billets d'aller et retour collectifs* de 1re, 2e et 3e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant supplément.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de **1898**, jusqu'au **31 Octobre 1898**, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à **500** kilomètres au plus de Savenay, 1re classe **100** fr. ; 2e classe **75** fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1re classe de 0 fr. 1344 ; 2e classe de 0 fr 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de **33** jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à **25** pour **100** du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le **15** Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04×0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

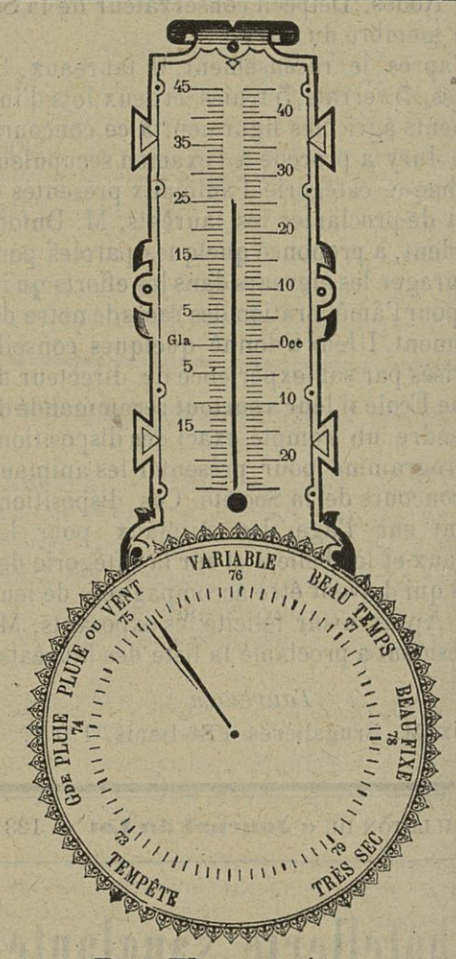

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 20.5

Id. maxima de la veille : 35.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez Mme **ESTIENNE**, buraliste, boulevard Gambetta.

— **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— **Mme veuve BRUEL**, buraliste, rue de la Mairie.

— **M. MAURY**, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — **Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.